

E vellet Andreo ar Bris vond var benou e zaoulin,
 Bars er porchet Sant Jan dirag an imaj divin :
 « En an' Doue, beleïen, roît-tu din an absolven !
 Ken du e va ine paour evel ma 'z eo va soutanen ;
 En an' Doue, beleïen, roît-tu din soulajamant !
 Ken du e va ine paour evel ez eo va forpant.
 Kure a Geroullas⁽¹⁾, a person a Venec'hi⁽²⁾,
 Ar vikel a Lanmeur, savanta tri zo henri,
 En an' Doue, beleïen, roît-tu din an absolven,
 Me ielo var ar groas da govez brema-soudan.
 Kure a Geroullaz⁽³⁾ vez bemdez er gador,
 E explika an taollenou,
 A gresk hoas va zourmanjou.
 Nan d-eo ket va laeronsi, ken neubeut va uzulierez,
 Nag a zo dime koz da veza er bed man diez,
 Mez allas, siwas din, o c'heuil gwal gompagnunez.
 Adieu, otrou Sant⁽⁴⁾ Jan, da Rom me a renk monet,
 Mar deuan biken d' ar ger me a deuio c'hoas d'ho koëlllet. »

(Janneton PUIL, 16 juin 1851).

[Collection Penguern, n° 90, pp. 244-245.]

AR VELEÏEN⁽⁴⁾

Person Ploulec'h, person Loguivi,
 Person Berlawene, setu tri ;
 Personn Serwel a zo ie,
 Person Perros ag abbat du Larje.
 Ken ma sinfen d'an nation
 E voutfen⁽⁵⁾ eur gontel en o c'halon.

(1) *a c'heroullas*,

(2) *ar venec'hi*,

(3) *Sant*.

(4) *Beleïen*,

(5) *Bontfen*,

En voyant André le Bris allant à genoux
 Dans le porche de Saint-Jean devant l'image divine :
 « Au nom de Dieu, prêtres, donnez-moi l'absolution !
 Ma pauvre âme est aussi noire que ma soutane ;
 Au nom de Dieu, prêtres, soulagez-moi !
 Ma pauvre âme est aussi noire que mon pourpoint.
 Vicaire de Keroullas, recteur de Minihy,
 Vicaire de Lanmeur⁽¹⁾ les trois plus savants qu'il y ait,
 Au nom de Dieu, prêtres, donnez-moi l'absolution,
 J'irai sur (les degrés de) la croix me confesser à l'instant.
 Le curé de Keroullaz qui est chaque jour en chaire
 A expliquer les lois divines⁽²⁾
 Augmente encore mes tourments.
 Ce ne sont pas mes vols, ni non plus mon usure
 Qui sont cause que je sois si mal à l'aise en ce monde ;
 Mais hélas, malheur à moi, c'est parce que j'ai suivi une mau-
 [vaise compagnie.
 Adieu, Monseigneur Saint Jean, il faut que j'aille à Rome.
 Si je viens jamais à la maison, je viendrai encore vous voir. »

(Jeannette PUILL).

LES PRÊTRES

Le recteur de Ploulec'h, le recteur de Loguivy.
 Le recteur de Brélévenez, en voilà trois ;
 Le recteur de Servel en est aussi,
 Le recteur de Perros⁽³⁾ et l'abbé du Larjé.
 Plutôt que de prêter serment⁽⁴⁾
 Ils s'enfonceraient un conteau dans le cœur.

(1) Commune de l'arrondissement de Morlaix, à dix kilomètres environ au nord-est de cette ville. Saint-Jean-du-Doigt se trouve plus au nord, près de la mer.

(2) Je traduis ainsi *taolennou*, qui signifie « tables » (de la loi?)

(3) Ploulec'h, Loguivy-Plougras, Brélévenez, Perros, sont des communes de l'arrondissement de Lannion.

(4) Littéralement : « signer à la nation. »

An otro L'hostis a lavare
 Demeus a veret Berlawene :
 « Me wel an nation war ar c'he,
 A sentureno kaer zo dreie,
 War o ven togo plumachenet,
 Ag in anval deus an droug speret. » —

« Mar karchec'h⁽¹⁾, otro an Mogan⁽²⁾
 N'o piye ked bed kement a boan,
 Bean sinet dan nation,
 Ag o piche bed o pension,
 A c'hwi person en Lanhuon. » —
 « Goeloc'h ve ganin kol ol vado ar bed,
 Wid ma ve ma ine damnet.
 Ken ma sinfeu dan nation,
 Me boutfe eur gontel⁽³⁾ em c'halon. »

(MADELEINE, 8 janvier 1848).

[Collection PENGUERN, n° 91, p. 1.]

(1) *Karcher*.

(2) Les deux premières lettres sont peu lisibles.

(3) *chontel*.

Monsieur L'hostis disait
Sur le cimetière de Brélévenez :
« Je vois la « nation » sur le quai
Avec de beaux ceinturons au travers du corps,
Sur la tête des chapeaux à plume,
Et ils ressemblent au démon. » —

« Si vous aviez voulu, Monsieur Le Mogan,
Vous n'auriez pas eu tant de peine,
En prêtant serment,
Et vous auriez eu votre pension,
Et vous seriez recteur à Lannion. » —
« J'aimerais mieux perdre tous les biens du monde
Que de voir mon âme damnée.
Plutôt que de prêter serment
J'enfoncerais un couteau dans mon cœur. »

(A suivre.)